

# Loi fédérale urgente

---

## Référendum facultatif

(Délai référendaire: 2 octobre 2008)

L'Assemblée fédérale a adopté, le 13 juin 2008, la loi fédérale urgente ci-après:

### **Loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) (Admission selon le besoin). Modification du 13 juin 2008**

Cette loi fédérale est sujette au référendum facultatif en vertu de l'art. 141, al. 1, let. b, de la Constitution. Le délai référendaire expire le 2 octobre 2008.

Le texte de cette loi est publié dans le Recueil officiel du droit fédéral (RO 2008 2917).

24 juin 2008

Chancellerie fédérale

